

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR MOSELLE
DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2018**

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire.

Étaient présents : M RIGOLLET, Maire, MM FERBACH, VAN'T LAND, MMES SCHMERBER, POINSOT, Adjoint, MM PASCOLINI, VANNSON M, VANNSON S, BRACONNOT, MME CHARBONNIER

Étaient excusés : M PARMENTIER, MMES JEANMOUGIN, LANDREA, MANGEL

Secrétaire de séance : M VAN'T LAND

ORDRE DU JOUR

- Urbanisme – Documents d’urbanisme (2-1) :

N°1 - Approbation du Plan Local d’Urbanisme

N°2 - Modification du Plan Local d’Urbanisme

- Domaine et patrimoine - Aliénations (3-2) :

N°3 - Aliénation du chemin rural n°24 dit « du devant du côté »

- Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé (3-6) :

N°4 - Convention de servitudes

- Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (4-1) :

N°5 - Modification du temps de travail de deux emplois

N°6 - Délibération instituant le temps partiel et fixant les modalités d’application

- Finances locales - Décisions budgétaires (7-1) :

N°7 - Approbation des comptes administratifs 2017

- Finances locales – Fonds de concours (7-8) :

N°8 - Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges – Voirie 2018

N°9 - Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges – Eclairage public 2017

- Finances locales - Divers (7-10) :

N°10 - Transport scolaire - prise en charge par la commune des vignettes scolaires

- Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1) :

N°11 - Organisation de l’enquête de recensement de la population

N°12 - Renouvellement de la convention avec l’association « La Farandole » pour la mise en œuvre d’un accueil de loisirs périscolaire sans hébergement

- Affaires et informations diverses

- Décisions du Maire prises sur délégation donnée par le Conseil Municipal

En préambule, Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée, Monsieur Olivier GEORGES, Responsable des Services Techniques, à compter du 1^{er} Juillet 2018.

Urbanisme – Documents d'urbanisme (2-1)

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le Plan Local d'Urbanisme, suite aux modifications nécessaires pour tenir compte des observations du Contrôle de Légalité et de la nouvelle enquête publique, telles qu'elles sont annexées à la présente délibération et conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2016 ;

- **DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet et de l'afficher pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à l'article L. 153-25 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire un mois après la transmission au Préfet de la présente délibération.

Urbanisme – Documents d'urbanisme (2-1)

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de rapporter sa délibération n°2017/06/06-01 ;

- **DECIDE** la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme, au regard des projets économiques agricoles indiqués ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Domaine et patrimoine – Aliénations (3-2)

ALIENATION DU CHEMIN RURAL N°24 DIT « DU DEVANT DU CÔTÉ »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec sept voix pour et deux abstentions (FERBACH M, PASCOLINI M) :

- **DECIDE** de désaffecter le chemin rural n°24 dit « du devant du côté » ;

- **FIXE** le prix de vente dudit chemin ainsi qu'il suit :

* terrain constructible : 20 € le m² pour une superficie d'environ 290 m²,

* terrain non constructible : 10 € le m² pour une superficie d'environ 150 m² ;

- **PRECISE** que les frais d'enquête publique, de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Arrivée de Cédric BRACONNOT à 20h50.

Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public (3-6)

CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE, LE ROUGE GAZON ET ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (4-1)

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX EMPLOIS – ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2018/04/09-25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération n°2018/04/09-25 du 09 Avril 2018

Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (4-1)

DELIBERATION INSTITUANT LE TEMPS PARTIEL ET FIXANT LES MODALITES D'APPLICATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les modalités ainsi proposées ;
- **DIT** qu'elles seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux contractuels de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit).
- **DIT** qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

** Le temps partiel de droit est accordé pour les motifs suivants :*

- ▶ A l'occasion de chaque naissance jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée de l'enfant au foyer de l'enfant adopté ;
- ▶ Pour donner des soins à leur conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ;
- ▶ Les fonctionnaires handicapés relevant des catégories visées aux 1, 2, 3, 4, 9, 10 et 11° de l'article L.323-3 du code du travail peuvent bénéficier du temps partiel de droit, après avis de la médecine professionnelle et préventive.

Finances locales – Décisions budgétaires (7-1)

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Mathieu FERBACH, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **RAPPORTE** la délibération n°2018/04/09-02 ;

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'adopter les comptes administratifs de la Commune de SAINT MAURICE SUR MOSELLE de l'exercice 2017 comme suit :

BUDGET GENERAL

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		56,84
Opérations de l'exercice	1 307 813,37	1 472 428,39
Totaux	1 307 813,37	1 472 485,23
Résultat de clôture		164 671,86

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		167 260,30
Opérations de l'exercice	451 337,58	313 150,81
Totaux	451 337,58	480 411,11
Résultat de clôture		29 073,53

BUDGET EAU

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		14 765,06
Opérations de l'exercice	63 864,15	79 460,37
Totaux	63 864,15	94 225,43
Résultat de clôture		30 361,28

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		173 881,82
Opérations de l'exercice	3 863,31	20 851,39
Totaux	3 863,31	194 733,21
Résultat de clôture		190 869,90

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		10 088,03
Opérations de l'exercice	95 878,53	91 966,70
Totaux	95 878,53	102 054,73
Résultat de clôture		6 176,20

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		99 188,97
Opérations de l'exercice	768,23	20 014,27
Totaux	768,23	119 203,24
Résultat de clôture		118 435,01

BUDGET FORET

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		3,58
Opérations de l'exercice	114 790,75	146 573,13
Totaux	114 790,75	146 576,71
Résultat de clôture		31 785,96

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		7 001,19
Opérations de l'exercice	27 977,42	13 100,00
Totaux	27 977,42	20 101,19
Résultat de clôture	7 876,23	

BUDGET LOTISSEMENT RUE DES BRUYERES

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		16 806,40
Opérations de l'exercice	22 825,27	61 750,27
Totaux	22 825,27	78 556,67
Résultat de clôture		55 731,40

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	22 825,27	
Opérations de l'exercice	22 825,27	22 825,27
Totaux	45 650,54	22 825,27
Résultat de clôture	22 825,27	

BUDGET LOTISSEMENT RUE DE LORRAINE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		22 887,60
Opérations de l'exercice		
Totaux		
Résultat de clôture		22 887,60

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	5 589,59	
Opérations de l'exercice		
Totaux		
Résultat de clôture	5 589,59	

BUDGET MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		4 406,69
Opérations de l'exercice	90 784,39	88 900,66
Totaux	90 784,39	93 307,35
Résultat de clôture		2 522,96

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		9 191,93
Opérations de l'exercice	60 681,63	64 491,84
Totaux	60 681,63	73 683,77
Résultat de clôture		13 002,14

Finances locales – Fonds de concours (7-8)

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES – VOIRIE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** un fonds de concours à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à hauteur de 20 367.25 € pour les opérations d'investissement sur la voirie ;

- **PRECISE** que cette demande concerne les travaux suivants :

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Autres subventions déjà accordées	Montant demandé à la CCBHV
VOIRIE 2018	43 259.20 €	7 354.00 €	20 367.25 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Finances locales – Fonds de concours (7-8)

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES – ECLAIRAGE PUBLIC 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** un fonds de concours à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à hauteur de 7 000.00 € pour les opérations d'investissement d'éclairage public de l'année 2017 ;

- **PRECISE** que cette demande concerne les travaux suivants :

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Autres subventions déjà accordées	Montant demandé à la CCBHV
ECLAIRAGE PUBLIC 2017	15 373.67 €	1 527.00 €	7 000.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Finances locales – Divers (7-10)

TRANSPORT SCOLAIRE – PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES VIGNETTES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la prise en charge partielle de la participation familiale, à hauteur de 85 %, sur présentation du justificatif de paiement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1) :

ORGANISATION DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **CHARGE** Monsieur le Maire :

1°) d'organiser selon la réglementation en vigueur l'enquête de recensement ;

2°) de nommer un coordonnateur communal ;

3°) de procéder au recrutement des agents recenseurs ;

- **PRECISE** que la rémunération des agents recenseurs sera calculée selon le nombre d'imprimés exploités.

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1) :

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA FARANDOLE » POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE SANS HEBERGEMENT

Le dossier est ajourné.

AFFAIRES DIVERSES

Urbanisme – Documents d'urbanisme (2-1)

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 23 Septembre 2015 et modifié le 18 Juin 2018 ;

- **CHARGE** le Maire, de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Le bénéfice de ce droit de préemption urbain produira ses effets dès l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie, pendant un mois, avec effet juridique au premier jour de l'affichage, insertion d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département) et transmission à Monsieur le Préfet des Vosges.

Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5-3)

FORMATION D'UNE COMMISSION DE REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **NOMME** :

- * Président : Thierry RIGOLLET
- * Responsable : Bernard VAN'T LAND
- * Membres : FERBACH Mathieu, POINSOT Isabelle, CHARBONNIER Frédérique

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Nom du propriétaire	Situation du bien	Désignation du bien	Nom de l'acquéreur	Adresse de l'acquéreur
MARCK Jean	18, rue du Mont	Bâti sur terrain propre	JOBARD Guillaume CLAUDE Céline	18, rue du Mont 88560 ST MAURICE SUR MOSELLE
EURL Eco Structure VOGEL Michael	56, rue des Charbonniers	Bâti sur terrain propre	SAUVET Jean-Baptiste	8, rue de Roppentzwiller 68640 MUESPACH
EURL Eco Structure VOGEL Michael	11, rue du Lait	Bâti sur terrain propre	RENKERT Marco	Schöllbronner Strasse, 71 76275 ETTLINGEN (D)
VALROFF Agnès	7, rue de la Feigne	Bâti sur terrain propre	LUX Christophe	105, rue Principale 67170 OLWISHEIM
WERDER Hanspeter	12, Impasse des Joncs	Bâti sur terrain propre	RASHID Cédric	Buhnrain, 14 8052 ZÜRICH (CH)
HERVE Claude	11Bis, rue du Tertre	Bâti sur terrain propre	REGNAULD Christophe CADECK Valérie	14, rue Auguste Lemaire 55250 SEUIL-D'ARGONNE
Société Civile La Chapelle	7, rue de la Chapelle	Bâti sur terrain propre	DULAC Frédéric	11, rue Jule Ferry 88160 LE THILLOT
NOEL Rémy	19, rue d'Alsace	Bâti sur terrain propre	LONGONI Frédérique	8, rue de la Fonderie 88560 ST MAURICE SUR MOSELLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15